

Nom commercial: Colle instantanee**Fiche de données de sécurité conforme à la Directive (EG) Nr. 1907 / 2006**

Date d'impression 13.12.2010

01. Identification du produit et de la société

Identification du produit	
Nom commercial	Colle instantanee
Utilisation de la substance / de la préparation	

Identification du producteur	
Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
Service émetteur	Chemie
No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92, e-mail: w.heuchert@erkodent.com
. No. téléphonique d'urgence	

02. Dangers possibles

Indications des dangers	Irritant
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Cyanoacrylate! Danger! Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de la portée des enfants., Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

03. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique	Ethyl-2-cyanacrylat					
Identification de substance / produit						
Composants dangereux						
		No. CAS	No. EINECS	%	Symbole de danger	Phrases-R
	Ethyl-2cyanacrylat	7065-85-0	230-391-5	>=30	Xi	36/37/38
Indications complémentaires	-					

04. Premiers-secours-mesures

Indications générales	Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.
Premiers-secours-mesures / après inhalation.	Assurer un apport d'air frais., En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes., Appeler aussitôt un médecin.
Premiers-secours-mesures / après ingestion..	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette., Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau., Ne pas faire vomir.
Indications pour le médecin	Les symptômes suivants peuvent apparaître: - dyspnée

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié	- produits extincteurs en poudre - dioxyde de carbone. - eau pulvérisée
Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	-
Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie., Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Indications complémentaires (Chapitre 5.)	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée

	doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
--	---

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes.	Veiller à assurer une aération suffisante., Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.
Mesures de protection de l'environnement.	Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.
Procédé de nettoyage/récupération.	Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Indications complémentaires (Chapitre 6.).	-

07. Manipulation et stockage

Manipulation	
Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution., Veiller à la bonne aération des locaux., Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	Conservé à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Stockage	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	
Indications concernant les stockages en commun.	Ne pas stocker avec des acides ou des bases.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	Conservé les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité., Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil., Protéger du gel.
Classe de stockage	-
Stabilité au stockage	Eviter le dessèchement
Température de stockage recommandée	5,0 – 28,0 °C

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.	Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
Composants possédant une valeur limite d'exposition	-

équipement individuel de protection	
Protection respiratoire	-
Protection des mains	- gants résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	- lunettes assurant une protection complète des yeux
Protection corporelle	- vêtement de protection léger
Mesures générales de protection et d'hygiène	Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect.	
Etat	Gel
Couleur	incolore
Etat physique	piquante

Données importantes pour la sécurité	
--------------------------------------	--

Changement d'état			
plage d'ébullition	> 190	°C	
Point d'éclair			
	87	°C	DIN 51758
Température d'inflammation			
	n.a.	°C	
Auto-inflammation			
Limites d'explosibilité	n.b.		

Limite supérieure d'explosibilité	n.b.		
Pression de vapeur			
	n.b.		
Densité			
	1,06	g/cm3	20 °C
Solubilité:			
	n.b.	g/l	
Soluble dans			
	hydrolysé.	g/l	
pH-Valeur			
	n.b.		
Viscosité			
	20 – 40	mPas	25 °C

Données complémentaires (Chapitre 9.)	
---------------------------------------	--

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses	Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation., Réagit violemment avec l'eau., Réagit au contact des amines.,- éthanol
Produits de décomposition dangereux	Pas de produit de décomposition dangereux connu.
Décomposition thermique	-
Données complémentaires (Chapitre 10.)	-

11. Indications toxicologiques

Toxicité aiguë:	
Toxicité orale aiguë	-
Toxicité dermale aiguë	-
Toxicité aiguë par inhalation	-

Effet irritant / caustique	
Irritation primaire cutanée	Irritant
Irritation oculaire	Irritant

Sensibilisation	Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.
Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)	-
Autres données (chapitre 11.)	-
Expérience tirée de la pratique.	-
Remarques générales.	-

12. Indications environnementales

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
Élimination physico-chimique	-
Biodégradabilité	-

Comportement dans l'environnement.	-
------------------------------------	---

Ecotoxicité	
Toxicité sur poissons	-
Toxicité sur daphnies	-
Toxicité sur algues	-
Toxicité sur bactéries	-

Autres données	-
----------------	---

Résultat de la évaluation des propriétés PBT	
--	--

13. Considérations relatives à l'élimination

Référence à l'abattage	
Élimination/ produit	-

Elimination / emballage non nettoyé.	Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
--------------------------------------	---

Classe des déchets / nom des déchets (seulement pour l'Allemagne)	080409 Numéros du code de déchets susdite selon le Catalogue Européen sont conseillés. Détermination finale faire apres l'arrangement avec le Bureau régional pour désamorçage de déchets
---	---

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID	
Classe	-
Chiffre / lettre	-
Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	-
No. ONU	n.a.
Désignation de la marchandise	-
Remarque	-

Transport fluvial ADN/ADNR	
Classe	-
Chiffre / lettre	-
Catégorie	-
Désignation de la marchandise	-
Remarque	-

Transport maritime IMDG/GGVSee	
Classe	-
No. ONU	n.a.
Page	-
EmS	-
MFAG	-
POLLUANT MARIN	-
Désignation d'expédition	-
Remarque	-

Transport aérien ICAO/IATA	
Classe	-
No. ONU	n.a.
Page	-
Désignation d'expédition	-
Remarque	-

Autres données (chapitre 14.)	-
-------------------------------	---

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon la directive CEE	
Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).	
	Cyanoacrylate! Danger! Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de la portée des enfants.

Symbole de danger	Xi	Irritant
-------------------	----	----------

Règlementations particulières :	
Limitation d'emploi.	-
Ordonnance pour le cas d'un dérangement / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
Classification selon VbF / remarque (seulement pour l'Allemagne).	A III
TA Luft (RFA)	-
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	1

Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l'Allemagne)	
Évaluation de sécurité++Stoffsicherheitsbeurteilung	

16. Autres données (Chapitre 16.).

-

(n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.